



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ **04-76-03-29-66**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE ST EGREVE (38120) – 42 rue Saint Robert

UN APPARTEMENT en COPROPRIETE, d'une superficie de 109,66 m2, au 5^{ème} étage, avec garage et cave en sous-sol.

(cadastré section BA numéro 1 – lots n°707 n°592 n°892)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 28 FEVRIER 2023 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

Visite prévue sur place le MERCREDI 22 FEVRIER 2023 de 9 heures à 10 heures par le ministère de la SELARL MEZAGHRANI, Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE GERMINAL situé 36 à 42 rue Saint Robert 38120 ST EGREVE, représenté par son syndic en exercice l'agence RESID'IMMO, SARL, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 493 037 048, dont le siège social est situé 33 avenue du Vercors 38600 FONTAINE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de ST EGREVE (38120), 36-42 rue Saint Robert et 2-14 le Faubourg, dans un ensemble immobilier dénommé LE GERMINAL, cadastré section BA numéro 1 (anciennement AD 539) et plus particulièrement les lots n°707 n°592 n°892.

- Un appartement en copropriété, d'une superficie de 109,66 m², au 5^{ème} étage, avec garage et cave en sous-sol.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 9 Mai 2022.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 47.500 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 4.750 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.